



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 7 janvier 2021 à 19h00 /
2021eko urtarrilaren 7ko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
31 décembre 2020 / 2020ko abenduaren 31a	27	21

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Antoine COGNAUD, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Fabien LARROQUET, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Marie Pierre CLAVENAD (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Pascal PEYREBLANQUE (k) à Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (ri)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2021-04 Convention de mutualisation en matière d'usages numériques avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque / Numeriko baliatzeendako Euskal Hirigune Elkargoarekin elkar laguntzeko hitzarmena

Par délibération du 17 juin 2019, la Commune avait été invitée à confirmer l'intérêt de la Commune d'ASCAIN pour accéder aux services numériques suivants : Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP), Dématérialisation de la commande publique, Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité et à autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention de mutualisation correspondante avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Par délibération du 1^{er} février 2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a renouvelé une convention avec le Syndicat mixte La Fibre64 afin de déployer un programme de services numériques.

Ce champ de coopération est ouvert aux communes membres de la Communauté d'Agglomération qui le souhaitent, pour la réalisation de tout ou partie des prestations suivantes :

➤ Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) : Accompagnement à la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données par la mise en place d'un délégué à la protection des données mutualisé entre le Syndicat Mixte La Fibre64 et ses membres : le Syndicat mixte La Fibre64 est désigné comme délégué à la protection des données de la commune.

➤ Dématérialisation de la commande publique : Mise à disposition d'un profil acheteur sur la plateforme de marchés publics AMPA.

➤ Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité : Mise à disposition d'un tiers de télétransmission des actes et flux dématérialisés de la commune.

➤ **Inclusion numérique :**

Cet accompagnement prévoit notamment l'ingénierie, la coordination et l'animation des réseaux locaux d'inclusion numérique, une cartographie des lieux et services d'inclusion numérique situés sur le territoire, ainsi qu'un site ressources pour tous les aidants.

➤ **Webinaires :**

Mise à disposition d'une série de webinaires thématiques accessibles à l'ensemble des élus et des agents des communes membres de la Communauté d'Agglomération (intelligence artificielle, open data, identité numérique...).

Ces services numériques sont accessibles gratuitement aux communes, via une convention de mutualisation, renouvelable annuellement par tacite reconduction, conformément au projet annexé à la présente délibération.

Au vu de ce qui vient d'être exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

CONFIRME l'intérêt de la Commune d'Ascain pour accéder aux services numériques suivants :

- ✓ *Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP)*
- ✓ *Dématérialisation de la commande publique*
- ✓ *Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité*
- ✓ *Inclusion numérique*
- ✓ *Webinaires*

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention de mutualisation correspondante, ainsi qu'à toutes les formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

